

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### CATÉGORIE B et B78 – FILIÈRE AAC

|  |   |
|--|---|
| PUBLIC VISE                            | Candidats au permis de conduire de la catégorie B   |
| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE                   | À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B.  |
| PRE – REQUIS                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 15 ans.</li> <li>- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».</li> <li>- Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988.</li> </ul> |
| MODALITÉS D'INSCRIPTION                | Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.  |
| PROFIL DES INTERVENANTS                | Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.   |
| MOYENS PÉDAGOGIQUES                    | - Simulateur, Paper-board, tableau blanc, tablettes, téléviseur, fournitures pédagogiques dématérialisées, DVD, accès code en ligne, 4 véhicules école dont 1 avec une boîte de vitesses automatique.   |
| MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES | <p>L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ;</li> <li>- 1 examen blanc en fin de formation.</li> </ul>  |
| SANCTION DE LA FORMATION               | Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.  |

### **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation prévisionnel.  
Cette évaluation se déroule sur simulateur, elle dure environ 60 minutes avec un débrief en fin d'évaluation.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé pour la catégorie B et 13 heures minimum pour la catégorie B78.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

L'école de conduite propose un accompagnement personnalisé et des plannings adaptés à chaque élève.

2. Formation théorique (Code de la Route)  
Cours en ligne avec un code d'accès.  
Stages accélérés en présentiel portant sur différents thèmes généraux dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.  
Tests d'examen sur les différents thèmes développés.  
Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique  
4 compétences générales sont enseignées.  
Durant la formation, à l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.
4. Conduite Accompagnée (CA) :
  - La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
  - Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
  - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
    - \* Une séance individuelle de conduite de 60 minutes
    - \* Une séance collective d'animation en salle de 120 minutesPlusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1<sup>er</sup> rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2<sup>ème</sup> doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.
- Un 3<sup>ème</sup> rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

#### THÈMES

|  |   |
|--|---|
| <b>Circulation routière</b>                  | <b>Le véhicule</b>                              |
| <b>Équipements de sécurité des véhicules</b> | <b>Mécanique et équipement</b>                  |
| <b>Réglementation générale</b>               | <b>Utilisation du véhicule et environnement</b> |
| <b>Le conducteur</b>                         | <b>Les autres usagers</b>                       |

#### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.
- Entraînement à l'épreuve du code de la route ; Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ;
- Examens blancs

### FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

#### COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

#### COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétales